
Compte rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2009

Nettoyage église

Suite à une entrevue avec le relais paroissial, le matériel demandé va être commandé.

Réunion publique

La réunion publique du 5 mai dernier n'a pas mobilisé nos concitoyens, les réunions de proximité sont sans doute à privilégier.

Syndicat de Bossée

Le busage du fossé enclavé sur le secteur de la Genêtelle va être demandé en plus des souhaits déjà formulés.

Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine

Chemin de randonnée

La 2^{me} tranche de ce projet est lancée ; les chemins ruraux n°38 et n°9 de Villeperdue doivent être matérialisés afin de faire partie du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR).

Révision statuts

La compétence Enfance-Jeunesse a été renforcée. Une convention avec l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles (RAM) de Sainte-Maure est signée pour développer un RAM communautaire. Une étude de faisabilité de micro-crèche est engagée grâce à la mise à disposition, sur la base d'un demi-poste, d'un agent travaillant déjà à la CCSMT.

La gestion du matériel utilisé par la section pêche du collège de Nouâtre sera désormais prise en charge par la CCSMT.

Le pôle économique communautaire sud de Sainte Maure est élargi, il est composé des zones de Saulniers 1, Saulniers 2 et de la Canterie.

La Poste

La création d'une agence postale nécessite des travaux d'aménagement des locaux actuels de la mairie à hauteur de 15 000 €. L'aide du département escomptée au titre de la Dotation du Développement Rural (30 %) n'est pas accordée. La Poste propose une aide financière d'un montant de 2 565 € au lieu des 5000 € demandés par la commune. Un courrier est envoyé à la direction de la poste en rappelant que, suite à leur demande, la commune est toujours disposée à créer une agence postale communale pour maintenir une activité efficiente et pérenne de la Poste sur notre territoire, qu'elle accepte de mettre à disposition de la Poste le local objet de la négociation et que les travaux jugés nécessaires par la Poste seront exclusivement à sa charge, y compris la maîtrise d'œuvre et la surveillance des travaux.

Affaires scolaires

Educnet

L'Etat a lancé un plan de développement numérique dans les écoles rurales (Educnet) qui doit permettre d'équiper 5 000 écoles dans les communes de moins de 2000 habitants en classe mobile (ordinateurs portables, tableau blanc interactif, accès Internet, mise en réseau, sécurisation et ressources numériques pédagogiques). Devant l'enthousiasme des enseignants, concertés en amont, et le souhait de la commune de renouveler le matériel informatique (coût estimé à 4000 €), un dossier de candidature va être déposé à condition que l'utilisation de ce matériel ne soit pas exclusive à l'école et qu'aucun engagement sur des équipements futurs n'en découle. Ce projet s'élèverait à 11 000 €HT dont 3 400 € à la charge de la commune.

Projet classe de mer

Les élus ne peuvent pas donner une suite favorable à ce projet qui exige une participation de 90 € par élève soit 4 050 € pour un cycle ou 8 100 € pour deux cycles.

Achat maisonnette maternelle

Une maisonnette va être achetée et installée dans la cour de l'école maternelle pour un coût de 1100 €

Urbanisme-Environnement

M. le Maire a rencontré l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Chinonais (ADUC) et la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) afin d'étudier en amont les révisions acceptables à effectuer sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal. Celles-ci portent sur :

- ✗ la création d'une zone artisanale : la zone des Bergeons définie initialement n'est pas propice , l'emplacement doit être défini en fonction d'un projet global et faire l'objet de réflexion en terme d'équipements et de traitement paysager de la zone à plus long terme ;
- ✗ la zone du Bry : la volonté de « boucher les dents creuses » en la modifiant en zone à urbaniser (UH) entre chaque habitation n'est pas retenue allant à l'encontre de la volonté de l'Etat de réduction de consommation d'espace ; il en est de même pour le secteur des Coutants (zone UB) ;
- ✗ la réduction de l'emplacement réservé pour l'agrandissement du cimetière ;
- ✗ un toilettage du règlement : harmonisation des clôtures voire toitures, autorisation de construction en limite séparative de propriété dans les zones UH, réduction de la surface minimale des terrains constructibles à 1000 m² (zones UH), suppression de l'obligation des 20m de façade ;
- ✗ déplacement d'une limite de zone « pièce des grands champs » pour construction possible d'un garage.

Les élus ont décidé à l'unanimité de mener ces révisions simplifiées et cette modification de PLU.

Adhésion Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADAC)

Les élus ont décidé d'adhérer à cette agence créée par le Conseil Général à hauteur de 0,50 € par habitant à 14 voix pour et une abstention afin de bénéficier d'assistance juridique, financière, territoriale, en matière d'économie d'énergie et aux projets d'aménagement.

Travaux communaux

Voirie

Deux entreprises vont être consultées pour la réfection de routes communales notamment route de Tartifume, des Trois Pruniers, de la Godinière, du Sablonné, affaissement de chaussée au lotissement de l'Arche... Des signalisations vont être installées route de la Godinière et sur la barrière de l'abri-bus de la Bourde.

Le projet d'aménagement de cheminement piéton sur le secteur des Coutants va être approfondi avec l'ADAC.

Les élus décident à l'unanimité de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'entrée Est du bourg.

L'avancement des travaux à la Genêtelle est conforme au planning prévu.

Equipements sportifs

Les organismes, SOCOTEC et APAVE, ont été sollicités pour le contrôle des équipements sportifs communaux. L'APAVE, mieux-disante, est retenue pour un montant de 538 €.

Albizzias

Le diagnostic énergie demandé à ERDF s'élevant à 2500 € n'est pas retenu par les élus. L'ADAC et le cabinet ET DEMAIN vont être sollicités.

Achat matériel

Le tracteur tondeuse est acheté.

Les élus ont décidé d'acquérir un véhicule utilitaire (Kangoo) pour un montant de 7400 €TTC.

Suite aux devis établis, l'achat d'un lave-vaisselle professionnel pour la cantine scolaire est prévu pour un montant de 2038 €HT.

En conséquence l'ancien tracteur tondeuse de la commune à été cédé pour un montant de 200 € et le lave-vaisselle pour un montant de 100 €. L'ancienne table en chêne du conseil municipal est mise en vente sur la base de 300 € à débattre.

Eau potable

Une régularisation budgétaire est votée à l'unanimité suite à un ajustement de la redevance pollution.

Assainissement

Ce rapport sera voté avec celui de l'eau potable lors du prochain conseil municipal.

Des tests sont nécessaires pour détecter la cause d'infiltrations parasites d'eau sur le réseau communal. La société NCA pourrait effectuer ces contrôles afin de déterminer au plus juste le dimensionnement de la future station d'épuration

Divers

1. M. le Maire évoque l'article de presse consacré au syndicat de gestion du collège de Montbazou faisant état de la position ferme de Veigné à l'encontre de ce syndicat.
2. Une convention de mise à disposition des installations sportives communales est présentée aux élus afin de l'entériner avec l'association « Sporting Club de Villeperdue ». M. le Maire rappelle qu'il est souhaitable de n'avoir qu'un interlocuteur par association pour une meilleure communication.
3. Le problème d'éclairage du stage proviendrait d'un câble enterré endommagé. La société INEO doit intervenir très prochainement.
4. Mme DUFRAISSE signale qu'un banc au lotissement de l'Arche est cassé, il sera rapidement remplacé. Elle informe que le miroir de visibilité est déplacé ; le nécessaire va être fait.
5. Mme DUFRAISSE fait part de dépôt d'ordures autour des conteneurs et précise qu'un des conteneurs est cassé. Son remplacement va être demandé auprès du SMICTOM.
6. Mme LEBOEUF demande à qui incombe la responsabilité en cas d'intrusion dans l'hélicoptère entreposé sur le parking de l'entreprise DUFRESNE. M. le Maire répond qu'il se trouve sur un domaine privé et relève donc de la responsabilité du propriétaire.
7. L'association « Les Fripons » convie les élus à une porte ouverte le samedi 6 juin à 10h00 pour faire découvrir ses activités.
8. L'association « Les archers de Villeperdue » remercie les élus pour l'aide à l'organisation de leur championnat de tir à l'extérieur en mars dernier.

Réunions à venir

- | | |
|---|--|
| ○ Commission animation : | Mercredi 27 mai à 18h30 à la mairie |
| ○ Commission du Personnel : | Mercredi 3 juin à 18h00 à la mairie |
| ○ Porte ouverte « Les Fripons » : | Samedi 6 juin à 10h00 à la petite salle polyvalente |
| ○ Elections européennes : | Dimanche 7 juin de 8h00 à 18h00 à la mairie |
| ○ Syndicat de gestion du collège de Montbazou : | Mercredi 10 juin à 19h00 à la mairie de Montbazou |
| ○ Conseil d'école : | Jeudi 18 juin à 18h00 à la mairie |
| ○ Fête de l'école : | Vendredi 26 juin à 17h00 à la salle polyvalente |
| ○ Conseil municipal : | Vendredi 3 juillet à 20h00 à la mairie |

La secrétaire de séance